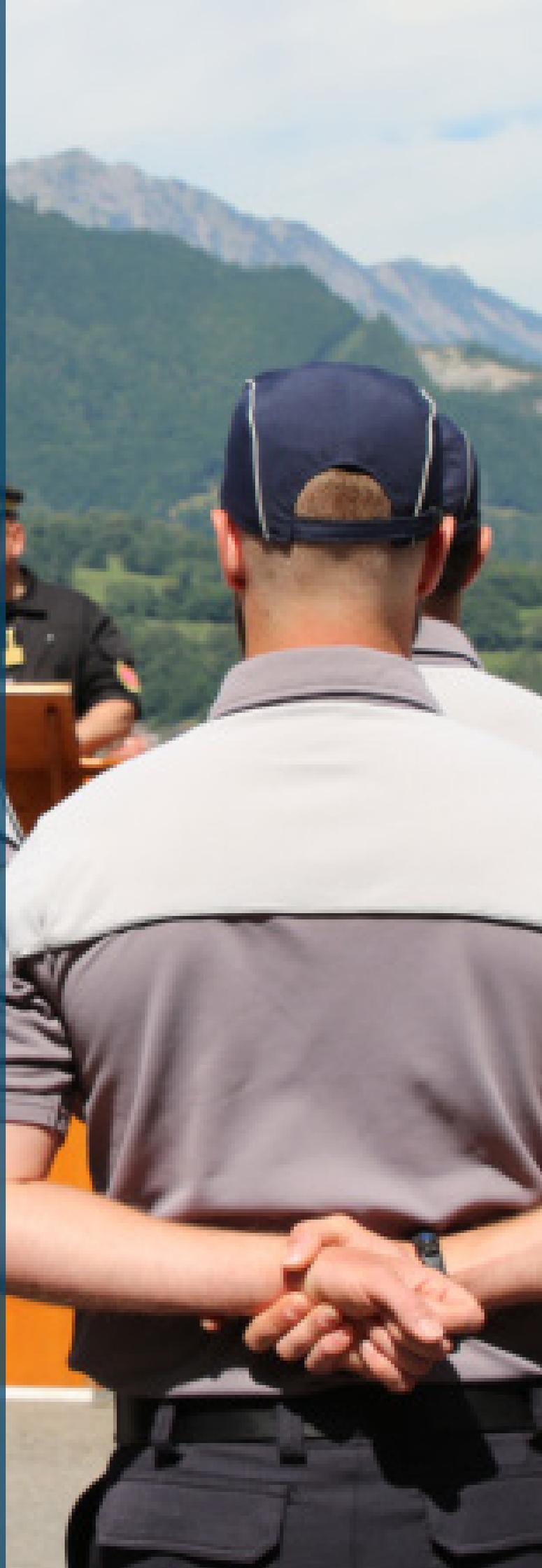


ASSISTANT de SÉCURITÉ PUBLIQUE

ASP

Sessions 2025





L'Académie de police de Savatan

Sur les hauteurs de Saint-Maurice, depuis 20 ans maintenant, l'Académie de police de Savatan est le centre de compétences dans le domaine de la formation policière de base.

Dès 2021, la formation initiale des policiers suisses est portée à deux ans. L'Académie de Savatan offre la première année de formation conduisant à l'ECO, Examen de la Capacité Opérationnelle. La seconde année de formation se déroule dans les Corps de police d'appartenance et s'achève par l'EP ou Examen principal pour l'obtention du BFP ou Brevet Fédéral de Policier.

L'Académie de Savatan accueille les futurs policiers, gendarmes et inspecteurs des cantons et communes de Genève, du Valais et de Vaud, ainsi que les agents des Polices militaire et des transports.

L'Académie conduit de nombreux cours de formation continue ouverts soit aux Corps de police soit à des institutions extérieures. Elle offre également diverses formations dans les domaines de la sécurité et de la gestion de crise.

Dès 2011, l'Académie de police a développé un concept de formation pour les ASP, Assistants de sécurité publique, dont le succès a confirmé la nécessité et souligné la pertinence de l'enseignement.

Une longue histoire...

De mai 2011 à juillet 2024, l'Académie de police a mis sur pied 29 Sessions d'Assistants de sécurité publique armés et non-armés et formé 644 ASP. Ces aspirants ASP proviennent des Polices cantonales genevoise et vaudoise, des Polices municipales valaisannes, vaudoises, fribourgeoises, neuchâteloises et jurassiennes, des Communes vaudoises, valaisannes et neuchâteloises, de la Police militaire et de l'Office cantonal de la détention à Genève.



Objectifs de la formation

Inculquer une discipline individuelle et collective du comportement, du raisonnement, du caractère et de l'esprit

Garantir une formation conforme aux exigences de l'employeur

Former les aspirants théoriquement et pratiquement aux missions de base de leur cahier des charges

Dispenser une culture générale permettant de saisir les problèmes sécuritaires dans leurs causes et effets

Garantir une unité de doctrine.

Conditions d'admission

Les Assistants de sécurité publique sont engagés par leurs employeurs respectifs, Etat, Communes ou autres institutions.

Les candidats doivent répondre aux conditions minimales suivantes :

- jouir d'une bonne réputation
- disposer d'un casier judiciaire vierge
- comme ASP armé, être en mesure de présenter une attestation faisant mention de leurs aptitudes psychologiques à exercer la profession
- jouir d'une bonne condition physique.

Profils de formation

L'ASP agit :

- en qualité de garde-parc, garde d'objets
- en tant que collaborateur des centrales d'engagement et centres d'intervention
- en appui aux unités d'intervention de police secours de la circulation routière
- comme agent de transfert, de surveillance et de garde de personnes détenues
- dans les activités de protection aéroportuaire et des sites diplomatiques.

Organisation de la formation

L'encadrement et la conduite de la formation ASP sont assurés en priorité par le personnel permanent de l'Académie de police.

Selon les besoins, des instructeurs provenant des Corps partenaires ou des enseignants externes peuvent être engagés.

Coûts de la formation

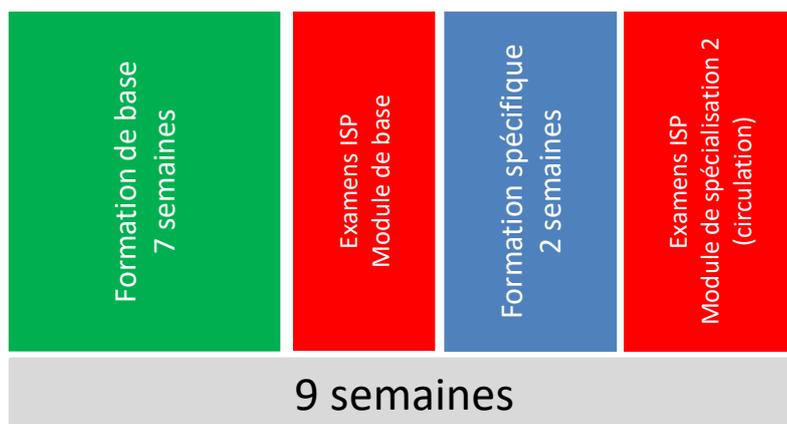
Les coûts de formation sont fixés selon la spécificité de la formation et sa durée.

Pour un ASP non-armé	
formation complète	CHF 10'000.-
formation de base uniquement	CHF 8'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 3'000.-

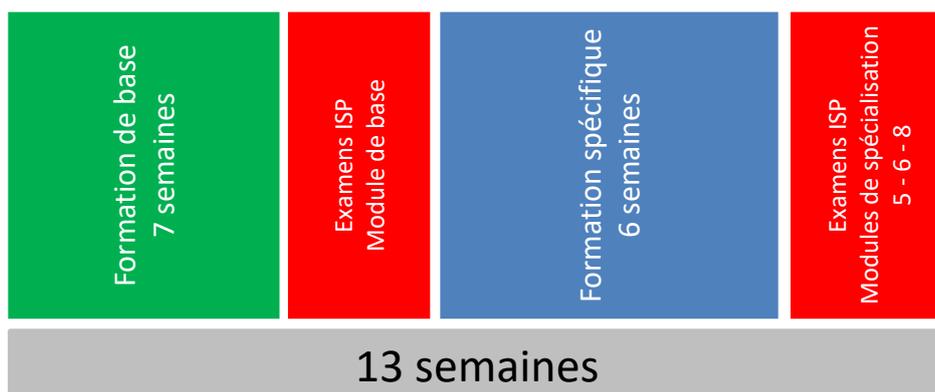
Pour un ASP armé	
formation complète	CHF 15'000.-
formation de base uniquement	CHF 8'000.-
formation spécifique uniquement	CHF 9'000.-

Déroulement des formations

ASP non-armés



ASP armés



Ingénierie de formation

La formation comprend la formation de base (FOBA) et la formation spécifique (FOSPEC). Elle intègre les modules d'examens ISP répertoriés dans le Plan d'Etude Romand (PER) pour ASP.

Ces modules sont issus du système d'examens modulaires élaboré dans le cadre du concept global de formation (CGF) 2020, (sous-projet 2 ASP), entré en vigueur au 01.01.2019.

Formation de base (FOBA)

La formation de base est identique pour les ASP armés ou non-armés.

Elle dure 7 semaines, soit 296 heures d'enseignement, examens compris.

L'heure de cours comprend une période de 50 minutes d'enseignement.

Cette formation intègre le module de base ISP.

Pendant ces 7 semaines, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants (tests formatifs et/ou sommatifs).

Au terme des 7 semaines de formation de base, pour se présenter aux examens du module de base ISP, les aspirants doivent avoir réussi les tests et accréditations répertoriés dans le document « Exigences de réussite d'une Ecole d'ASP »

Pour accéder à la formation spécifique, les aspirants doivent réussir les examens du module de base ISP.

Formation spécifique (FOSPEC)

ASP non-armés

La formation spécifique dure 2 semaines, soit 80 heures d'enseignement, examens compris. Cette formation intègre le module de spécialisation ISP (circulation).

Pendant ces 2 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants (tests formatifs et/ou sommatifs).

Au terme des 2 semaines de formation, pour se présenter aux examens du module de spécialisation ISP (circulation) les aspirants doivent avoir réussi les tests et accréditations répertoriés dans le document
« Exigences de réussite d'une Ecole d'ASP »

ASP armés

La formation spécifique dure 6 semaines, soit 242 heures d'enseignement, examens compris. Cette formation intègre les modules de spécialisation ISP :

- Circulation (réduit)
- Protection d'ambassade et d'ouvrage
- Gestion des détenus
- Sécurité personnelle II - Armes

Pendant ces 6 semaines de formation, les ASP sont évalués et qualifiés individuellement. Les matières sont évaluées en permanence par les enseignants (tests formatifs et/ou sommatifs).

Au terme des 6 semaines de formation, pour se présenter aux examens des modules de spécialisation ISP, les aspirants doivent avoir réussi les tests et accréditations répertoriés dans le document
« Exigences de réussite d'une Ecole d'ASP »

Examens

Ils sont organisés à l'Académie de police sous la responsabilité de l'ISP (Institut Suisse de Police)

Les examens ont pour but de contrôler si l'aspirant est à même d'appliquer les enseignements reçus et d'exercer sa future activité conformément aux compétences qui lui sont demandées.

Les aspirants sont soumis à des épreuves théoriques, orales et/ou pratiques en relation avec l'enseignement reçu pendant leur formation de base et leur formation spécifique englobant les divers modules suivis.

L'ISP transmet aux employeurs un lien internet afin qu'ils inscrivent leurs candidats pour chaque examen de module.

Coûts : taxe d'examens CHF 400.- par candidat et par module
(non inclus dans le coût de la formation)

Non-armés : 2 examens de module
Armés : 4 examens de module



Certification

L'ISP délivre les attestations de réussite des modules et le Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP.

Pour obtenir le Certificat d'Assistant de Sécurité Publique ISP, le candidat non-armé doit réussir les examens du module de base et au minimum un module de spécialisation. Quant au candidat armé, il doit réussir les examens du module de base et au minimum un ou deux modules de spécialisation en fonction de son affectation.

L'Académie délivre une attestation de réussite d'école à l'aspirant qui a réussi tous les tests et/ou accréditations répertoriés dans le document « **Exigences de réussite d'une Ecole d'ASP** »

Agenda des sessions 2024

E ASP 1/25

Première session (de printemps)

ASP non-armés

Mardi 1er avril – vendredi 6 juin 2025

ASP armés

Mardi 1er avril – vendredi 4 juillet 2025

La cérémonie officielle de remise de l'attestation de réussite d'école et Certificat ISP, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, **le samedi 5 juillet 2025**, à Savatan

En cas d'école composée uniquement d'ASP non-armés, la cérémonie aura lieu le samedi 7 juin 2025, à Savatan.

E ASP 2/25

Deuxième session (d'automne)

ASP non-armés

Lundi 1er septembre – Vendredi 31 octobre 2025

ASP armés

Lundi 1er septembre - Vendredi 28 novembre 2025

La cérémonie officielle de remise de l'attestation de réussite d'école et Certificat ISP, couplée avec la journée des familles, aura lieu pour les non-armés et armés, **le samedi 29 novembre 2025**, à Savatan.

En cas d'école composée uniquement d'ASP non-armés, la cérémonie aura lieu le samedi 1er novembre 2025, à Savatan.



Nota bene !

Il est impératif pour les employeurs d'enregistrer les aspirants ASP à l'Académie de police **au minimum trois mois avant le début** de chaque session.

En fonction du nombre des candidats inscrits, l'Académie de police peut être amenée à limiter le nombre de participants, voire à annuler une session.

Renseignements

Académie de police de Savatan
Case postale 212
CH 1890 Saint-Maurice VS

+41 (0)58 466 96 81

academie-de-police.asp@vd.ch

www.academie-de-police.ch



S'instruire pour servir et protéger
Disce, protegendo servias